



Région
Hauts-de-France

Le Président

Lille, le 10 AVR. 2020

Mesdames, Messieurs,

La Région Hauts-de-France est pleinement engagée aux côtés du secteur culturel, véritable espace de réflexion et d'ouverture pour la population, et secteur majeur de dynamisation économique et de rayonnement. De nombreux acteurs culturels sont aujourd'hui durement touchés par la crise sanitaire que nous traversons et à cet effet, nous continuerons à vous soutenir afin de vous accompagner à traverser cette crise et à préparer la reprise de vos activités.

De manière générale, la Région Hauts-de-France déploie un plan d'aide, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels dédiés, portant notamment sur les délais d'échéances sociales et/ou fiscales, le fonds de soutien co-financé par l'Etat et les régions, la mobilisation de garanties bancaires, un dispositif simplifié et renforcé d'activité partielle, ainsi que d'autres mesures mises en place par la Banque des territoires, telles que le report d'échéances de prêt, ou encore le maintien et la prolongation de garanties. Pour obtenir des informations sur ces différents dispositifs qui peuvent vous concerner également, vous pouvez **contacter la Région au 03 74 27 00 27 ou à entreprises@hautsdefrance.fr**.

Concernant plus spécifiquement le secteur culturel, pour les programmes d'activités et projets culturels subventionnés par la Région, la collectivité analyse actuellement les incidences des fermetures, reports et annulations liées à la crise sanitaire. En complément des dispositifs cités ci-dessus, les modalités d'octroi et de versement des aides de la Région ont été adaptées lors de la Séance Plénière d'urgence du vendredi 10 avril et plusieurs mesures ont été adoptées afin de vous sécuriser :

- La Région assurera la continuité des financements votés à compter de 2019 dans le cadre de la politique culturelle et portant sur des opérations ou préparatifs se déroulant totalement ou partiellement entre le 4 mars 2020 et 3 mois après la fin de la période d'urgence sanitaire.
- La Région dérogera à titre exceptionnel, pour les opérations mentionnées ci-dessus, au Règlement Budgétaire et Financier, et instaurera entre autre le principe d'une avance systématisée de 50 % pour les subventions en fonctionnement aux bénéficiaires autres que les collectivités locales. En supplément, un acompte de 30 % sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses engagées.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des Informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France

- Concernant les projets annulés, reportés ou dont l'activité est réduite ainsi que pour les programmes d'activités impactés par la crise et ses conséquences, le montant de la subvention est confirmé, dans la limite des frais engagés par la structure, et en absence de sur-financement public.
- Enfin, la Région prolongera à titre exceptionnel, de 6 mois, l'ensemble des délais prévus dans toutes les délibérations attributives de subventions et dans tous les actes pris en application de ces décisions (arrêtés et conventions).

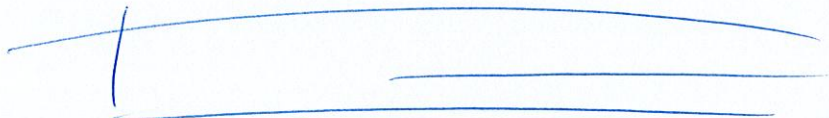
L'ensemble de ces mesures ont été rapidement mobilisées et votées afin d'apporter une réponse au plus près de vos besoins. L'enjeu essentiel est en effet de garantir la continuité de notre soutien afin que l'ensemble des acteurs culturels puissent maintenir, autant que possible, leurs engagements financiers envers les artistes et les équipes artistiques et techniques programmées.

Par ailleurs, s'appuyant sur l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, le Président de Région procèdera à l'attribution des aides aux acteurs culturels par arrêté, selon un calendrier rendu plus flexible par ces dispositions exceptionnelles. Les aides qui devaient être votées par l'assemblée régionale pendant cette période pourront donc continuer à être attribuées et seront notifiées prochainement, une fois les arrêtés pris, aux acteurs concernés.

Lorsque nous pourrons de nouveau nous réunir, je souhaite poursuivre le dialogue engagé avec vous depuis le début de mon mandat par la tenue d'un forum des acteurs culturels, qui nous permettra d'avoir votre retour par secteur sur les conséquences de la crise et les mesures prises, et de tracer ensemble des perspectives afin de continuer à faire vivre et rayonner la culture en Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

En i on, A vos côtés!



Xavier BERTRAND